

Metz, le 1 juillet 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau / Police de l'eau  
Délégation Territoriale de Sarreguemines

Affaire suivie par : Romain DECCO  
Tél : 03 87 28 30 84  
E-mail : [romain.decco@moselle.gouv.fr](mailto:romain.decco@moselle.gouv.fr)

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

Rives de Moselle Développement (RMD)  
48 place Mazelle  
57045 METZ CEDEX 01

**OBJET :** Porté à connaissance – Gestion des eaux pluviales du lotissement industriel sur les anciens terrains PSA sur les communes de ENNERY et TREMERY  
Avis de recevabilité

**RÉF. :** 57-2024-00349

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier de « porter à connaissance eaux pluviales » au titre de l'article R.214-40 du Code de l'environnement concernant la gestion des eaux pluviales du lotissement industriel sur les anciens terrains PSA sur les communes de ENNERY et TREMERY.

Le projet prévoit la réalisation d'un massif drainant complémentaire sous les emprises de l'espace vert public à proximité du point bas afin de renforcer les capacités d'infiltration des eaux pluviales du projet.

Après examen, je vous informe que le dossier est **recevable**.

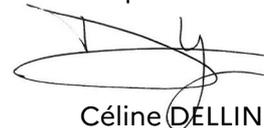
Cette opération devra être réalisée conformément au dossier déposé. La présente lettre clôt la procédure de « porter à connaissance ».

Copie de ce courrier sera adressé à la mairie des communes de ENNERY et TREMERY pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ce document sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique. (<https://www.telerecours.fr/>).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER

**Copie pour information :**

- Mairie d'ENNERY

6 Place Robert Schuman – 57365 ENNERY

- Mairie de TREMERY

5 Place de la Mairie - 57300 TEMERY

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)